



## Syndicat Indépendant UNSA Kyndryl France

### BULLETIN D'ADHESION

Je, soussigné (e), Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle :  Actif  
 Dispensé d'activité  
 Retraité

Catégorie professionnelle :  1<sup>er</sup> collège (ouvrier)  
 2<sup>ème</sup> collège (ETAM)  
 3<sup>ème</sup> collège (cadre)

Lieu de travail Kyndryl : \_\_\_\_\_

Nom du Parrain ou Marraine UNSA qui t'ont fait adhérer à l'UNSA \_\_\_\_\_

Déclare adhérer au syndicat indépendant UNSA Kyndryl France et avoir pris connaissance des statuts de celui-ci.

J'ai également pris connaissance des conditions du contrat de protection juridique dont mon adhésion me fait bénéficier, j'accepte que le syndicat UNSA Kyndryl communique mon nom, mes coordonnées ainsi que la date de mon adhésion à l'assureur afin de pouvoir bénéficier de ces garanties.

A : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :



## Syndicat Indépendant UNSA Kyndryl France

### TAUX DE COTISATION – 2023

Les Cotisations sont fixées pour l'année 2023 en trois catégories :

1 <sup>er</sup> Collège (ouvrier) :	Cotisation annuelle	35 € (*)
2 <sup>ème</sup> Collège (ETAM) :	Cotisation annuelle	55 € (*)
3 <sup>ème</sup> collège (cadre) :	Cotisation annuelle	100 € (*)

Pour les Retraités : 50 % du montant de son collègue lorsqu'il était en activité (\*)

Le paiement se fait par Virement

Merci de nous contacter à l'adresse [unsakyndryl.fr@gmail.com](mailto:unsakyndryl.fr@gmail.com) pour recevoir notre IBAN.

Lors de votre virement merci de préciser dans le libellé « **Cotisation 2023+ votre Nom** »

Les bulletins d'adhésion doivent être envoyés par mail à [unsakyndryl.fr@gmail.com](mailto:unsakyndryl.fr@gmail.com)

Syndicat Indépendant UNSA Kyndryl France

M. Philibert Max

Téléphone : 06 87 86 47 93

Mail : [unsakyndryl.fr@gmail.com](mailto:unsakyndryl.fr@gmail.com)

<http://www.unsakyndryl.com>

(\*) Un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation est accordé par les services fiscaux. Vous recevrez un reçu fiscal à cet effet en début d'année.